

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du 08 Avril 2014

L'an deux mil quatorze, le 8 Avril 2014, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Paul-lès-Romans dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Gérard LUNEL, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 19 - Présents : 18 - Votants : 19

Date de convocation du Conseil Municipal : 2 Avril 2014

Présents : BAEZA Richard, BEGOUIN Yolande, BURAIIS Eric, CARAT Cécile, CARBONNEL Théo, JUSSA Agnès, Lunel Gérard, MANIER Karine, MARCHETTO Yves, MICHEL Jean, MONTAGNE Sonia, MONTELMARD Chrystelle, QUERCIA José, REYNAUD Claude, RODILLON Bernard, ROLLET Brigitte, ROUX isabelle, VIALLE Viviane.

Excusés : REY Kévin

Secrétaire de séance : MANIER Karine

Monsieur REY Kévin donne pouvoir à monsieur QUERCIA José.

Signature du procès-verbal de Monsieur le MAIRE et des Adjoints en 3 exemplaires par Madame BEGOIN Yolande, Monsieur CARBONNEL Théo, Monsieur QUERCIA José et Monsieur REYNAUD Claude.

1 COMMISSIONS COMMUNALES :

Dans chaque commission, il s'agit de désigner 8 membres au maximum.

Commission des Finances :

REYNAUD Claude, ROLLET Brigitte, MONTAGNE Sonia, MONTELMARD Chrystelle, QUERCIA José, BURAIIS Eric, ROUX Isabelle

Commission des travaux :

REYNAUD Claude, BAEZA Richard, RODILLON Bernard, MARCHETTO Yves, BURAIIS Eric, ROUX Isabelle.

Commission scolaire et Citoyenneté :

MONTAGNE Sonia, BEGOUIN Yolande, QUERCIA José, MICHEL Jean.

Commission Urbanisme et cadre de vie.

ROLLET Brigitte, BAEZA Richard, RODILLON Bernard, VIALLE Viviane, JUSSA Agnès, MANIER Karine, BURAIIS Eric, ROUX Isabelle.

Commission vivre ensemble, cohésion sociale, vie associative :

Michel Jean, MARCHETTO Yves, REYNAUD Claude, MANIER Karine, CARAT Cécile, CARBONELL Théo, REY Kévin

Une convocation sous huit jours sera envoyée à chacun des membres des commissions avec détermination du vice-président dans chacune.

VOTE DU CM : 19 POUR 0 CONTRE 0 ABSTENTION

2 DELEGUES S.D.E.D:

La commune adhère à Energie SDED, Syndicat Départemental d'Energies de la Drôme. Ce syndicat est administré par un Comité composé d'un collège comprenant les délégués des communes dont la population est inférieure à 2000 habitants. Les délégués sont élus par les électeurs désignés par leur commune à hauteur de 2 électeurs si la population de la commune est égale ou supérieure à 100 habitants

Le CM doit procéder à la désignation de ces électeurs :

Les électeurs de chaque Territoire Rural de l'Energie (TRE) seront convoqués par le Président du Syndicat départemental, afin de procéder à l'élection des délégués appelés à siéger au Comité d'Energie SDED.

Ce scrutin désignera ainsi les délégués appelés à représenter notre Territoire Rural de l'Energie (TRE) et à siéger au Comité syndical, à raison de :

- 2 délégués titulaires et 2 délégués suppléants affectés, lorsque la population du TRE est inférieure à 5 000 habitants

La commune comptant 1834 habitants (population totale) et relevant du Collège « D », doit désigner les délégués appelés à représenter le Territoire rural de l'Energie et de siéger au comité syndical à raison de :

2 délégués titulaires et 2 suppléants.

Monsieur le Maire propose de poursuivre avec Monsieur BURAIIS Eric qui était titulaire sur le précédent mandat. Monsieur BURAIIS Eric accepte la proposition de Monsieur le Maire.

Donc pour les deux titulaires : Monsieur BURAIIS Eric et Monsieur MARCHETTO Yves.

Les deux suppléants : Monsieur RODILLON Bernard et Monsieur BAEZA Richard.

Monsieur le maire propose de passer au vote pour les commissions communales et les délégués au S.D.ED.

VOTE DU CM : 19 POUR 0 CONTRE 0 ABSTENTION

3 DELEGUES SID

2 délégués sont désignés : Monsieur RODILLON Bernard (élu) et Monsieur DREVETON Laurent (personne qualifiée)

Intervention de Madame ROUX Isabelle : elle comprend la désignation de personnes qualifiées, mais est opposée et réticente quant à la nomination de Monsieur DREVETON Laurent qui, pour elle, a été officieusement démissionnaire sur le précédent mandat pendant plus d'un an et demi.

Elle propose sa candidature en tant que déléguée au SID.

Intervention de Monsieur MICHEL Jean : fait remarquer à Madame ROUX Isabelle que Monsieur le Maire peut désigner une personne non élue. Ce choix étant étayé par l'expérience de Mr DREVETON et son lien avec le monde agricole auquel il appartient.

Monsieur le Maire propose de passer au vote pour la désignation de Monsieur RODILLON Bernard et Monsieur DREVETON Laurent

VOTE DU CM : 17 POUR 2 CONTRE 0 ABSTENTION

Monsieur le Maire propose de passer au vote pour la désignation de Mme ROUX Isabelle

VOTE DU CM : 2 POUR 17 CONTRE 0 ABSTENTION

4 COMMISSION D'APPEL D'OFFRE : C.A.O :

La commission d'appel d'offres des collectivités territoriales est une commission composée de membres à voix délibérative qui sont issus de l'assemblée délibérante. Elle a les rôles suivants :

- elle examine les candidatures et les offres en cas d'appel d'offres, elle élimine les offres non conformes à l'objet du marché, elle choisit l'offre économiquement la plus avantageuse et attribue le marché, elle a le pouvoir de déclarer l'appel d'offres infructueux. Elle doit donner son avis favorable pour l'engagement d'une procédure négociée par la personne responsable des marchés.

Code des marchés publics art 22 et 23 : constitution de la C.A.O.

- les membres avec voix délibérative : pour une commune de moins de 3500 habitants, le maire ou son représentant, président, et trois membres du conseil municipal élus en son sein.
- Il est procédé, selon les mêmes modalités, à la désignation ou à l'élection de suppléants en nombre égal à celui des membres titulaires. (le suppléant est suppléant d'une manière générale et non attribué à une personne).
- les membres avec voix consultative : agents des services techniques, personnes choisies en raison de leur compétence particulière, receveur de la Commune et le Directeur Départemental de la concurrence et répression des fraudes.

Le vote de cette commission peut s'effectuer soit à bulletin secret soit à main levée.

Monsieur le Maire propose de voter pour le « vote à main levée ».

VOTE DU CM : 19 POUR 0 CONTRE 0 ABSTENTION

Cette commission est composé de trois titulaires et de trois suppléants soit :

Titulaires : Monsieur REYNAUD Claude
Monsieur BAEZA Richard
Monsieur RODILLON Bernard

Suppléants : Madame VIALLE Viviane
Monsieur MARCHETTO Yves
Madame MANIER Karine

Intervention de Madame ROUX Isabelle : Elle regrette qu'il n'y ait pas plus d'ouverture à la commission pour elle et pour Monsieur BURAI Eric.

Mr Jean MICHEL rappelle les textes qui prévoient un scrutin de liste « au plus fort reste ».

Monsieur le Maire propose de passer au vote de la liste proposée :

VOTE DU CM : 17 POUR 2 CONTRE 0 ABSTENTION

5 INDEMNITES DE FONCTION DES ELUS :

Il appartient au Conseil Municipal de fixer, avec effet au 29 mars 2014, dans les conditions prévues par la loi, les indemnités de fonctions versées à Monsieur le Maire et aux adjoints. Etant entendu que des crédits nécessaires sont inscrits au budget municipal.

Décision du Conseil Municipal

Monsieur le Maire :

Taux en % de l'indice 1015 : 40% (taux maximum 43%)

Monsieur le Maire propose de passer au vote :

VOTE DU CM : 19 POUR 0 CONTRE 0 ABSTENTION

Adjoints :

Taux maximal en % de l'indice 1015 soit : 16,5%

Monsieur le Maire propose de passer au vote : POUR : 19

6 DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE :

Les dispositions du code général des collectivités territoriales (article L 2122-22) permettent au conseil municipal de déléguer au maire un certain nombre de ses compétences ; dans un souci de favoriser une bonne administration communale.

Monsieur le Maire propose la reconduction des délégations du précédent conseil, il précise que le conseil municipal pourra intégrer en cour de mandat des nouvelles délégations.

Délégations suivantes proposées :

- de fixer, dans les limites d'un montant de 1 000 € par droit unitaire, les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal ;
- de passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;
- de créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;
- de prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;
- d'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
- de décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros
- de fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts ;
- d'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle ; cette délégation est consentie tant en demande qu'en défense et devant toutes les juridictions ;
- de régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite de 5 000 € par sinistre

Monsieur le Maire propose de passer au vote :

VOTE DU CM : 19 POUR 0 CONTRE 0 ABSTENTION

7 DIA LASPORTE Robert AB 48 :

Après exposé, le conseil municipal décide de renoncer à exercer le droit de préemption urbain qui lui est conféré sur la propriété de Monsieur LASPORTE Robert AB 48 d'une superficie de 207 m², située 5 rue du Moulin. Cette maison est en effet une ancienne bâtisse du cœur du village qui est dans l'alignement des maisons mitoyennes et ne présente pas un intérêt particulier pour la commune.

Après exposé, le Conseil Municipal décide de renoncer à exercer le droit de préemption urbain qui lui est conféré sur la propriété de Monsieur LASPORTE Robert, cadastrée AB 48 d'une superficie de 207 m², située 5 Rue du Moulin.

VOTE DU CM : 19 POUR 0 CONTRE 0 ABSTENTION

8 QUESTIONS DIVERSES :

1-Service Administratif

Monsieur le Maire fait le point sur le personnel administratif : Le poste à l'urbanisme : titulaire absente depuis plus de deux mois à ce jour prolongé pour un mois. Il a été fait appel au Centre De Gestion de la Drôme, qui a détaché deux personnes pour son remplacement à temps plein : un poste à 20h et un poste à 15h.

Un contrat de 20h était en place depuis le 17/03/2014 celui-ci s'arrête le 08/04/2014. Monsieur le Maire a pris la décision d'augmenter le deuxième poste de remplacement qui était depuis le 00/03/2014 à hauteur de 15 h à hauteur de 30h.

La secrétaire de Mairie est en arrêt maladie pour un mois également depuis le 28/03/2014, le recrutement d'une personne à temps plein a été lancé et sera opérationnel le 09/04/2014.

Monsieur le Maire demande à l'ensemble du conseil municipal ainsi qu'aux personnes présentes d'être indulgents envers le personnel administratif qui fait son possible pour pallier au mieux à ces absences.

2 – Point sur la 1^{ère} semaine

Monsieur le maire a rencontré chaque équipe municipale. Il prévoit une réunion de l'ensemble du personnel dès que l'équipe administrative sera en état de fonctionner normalement.

3 - Scolaire

Présentation par Madame MONTAGNE Sonia (3^{ème} Adjointe) et Monsieur MICHEL Jean (4^{ème} Adjointe) :

Une rencontre a eu lieu cette semaine avec Madame ANTOINE inspectrice académique, qui a quasiment confirmé l'ouverture d'une nouvelle classe.

Les rencontres se sont poursuivies avec les Directrices d'école, les parents d'élèves et l'APE.

Intervention de Madame ROUX Isabelle : Elle souhaite savoir comment est prévue l'intégration de la nouvelle classe dans le groupe scolaire.

Intervention de Madame MONTAGNE Sonia : Il est attendu la confirmation officielle de l'ouverture de cette nouvelle classe, suite à quoi de nouvelles rencontres seront programmées avec la directrice pour établir le cahier des charges et une rencontre avec la bibliothèque.

4 – VELO ROUTE VOIE VERTE

Présentation par Madame ROLLET Brigitte (1^{ère} adjointe):

Le dossier va être traité rapidement pour pallier aux différents problèmes qui se posent : (manque d'identification de la VVV, problème de bitume et d'accotement, certains passages très dangereux...etc.)

Le travail a commencé avec la rencontre de riverains et va se poursuivre avec un rendez-vous prévu avec Monsieur VEYSSIERE responsable technique du Conseil Général.

Une présentation du bilan sera faite le 22/04/2014 au cours du prochain Conseil Municipal et de l'assemblée générale de l'ASPPE.

Intervention de Madame ROUX Isabelle : Elle insiste pour que cette présentation soit faite à l'ensemble du Conseil Municipal.

5 - Communication

Intervention de Madame ROUX Isabelle : Elle s'étonne qu'à ce jour la commission communication ne soit pas mise en place. Elle reconnaît que la communication n'a pas été bonne au cours de la précédente mandature, et qu'il faudrait revoir comment communiquer au sein de la commission communale.

Mme ROLLET Brigitte lui répond qu'un groupe de travail est constitué, qui prépare les différents outils de communication dont la commune a grand besoin : site internet, panneaux lumineux, etc...

6- Assemblée Générale des anciens combattants :

Mr Le Maire fait part de l'assemblée générale des anciens combattants en mairie le 04/04/2014 avec la présence de Mr AMETTE Architecte. L'inauguration est prévue pour le 11/11/2014. Le projet sera remis par l'architecte le 15/06/2014 au plus tard.

Mme ROUX Isabelle demande si un projet d'ensemble est prévu autour de la stèle.

Mme ROLLET Brigitte lui indique que la place des Anciens combattants sera intégrée dans les réflexions d'urbanisme et de circulation au sein du village.

7 – Salle de la Mairie.

La salle va s'équiper d'un écran et d'un vidéo projecteur, pour une bonne diffusion des différents projets.

8 – Demandes d'emplacement

Deux demandes pour des snacks ambulants ont été reçues en mairie, à ce jour les dossiers sont à l'étude

9 – Courrier du Barragn's club

Passage sur la commune de St Paul les Romans le 29/06/2014

PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL LE MARDI 29 AVRIL 2014 A 20H

Clôture de la séance 20H55

BAEZA Richard

BEGOUIN Yolande

BURAI Eric

CARAT Cécile

CARBONELL Théo

JUSSA Agnès

LUNEL Gérard

MANIER Karine

MARCHETTO Yves

MICHEL Jean

MONTAGNE Sonia

MONTELMARD Chrystelle

QUERCIA José

REY Kévin
Pouvoir à José QUERCIA

REYNAUD Claude

RODILLON Bernard

ROLLET Brigitte

ROUX Isabelle

VIALLE Viviane